
**Évaluation de la conformité —
Exigences pour les organismes
procédant à l’audit et à la certification
des systèmes de management —**

Partie 9:

**Exigences de compétence pour l’audit
et la certification des systèmes de
management anti-corruption**

*Conformity assessment — Requirements for bodies providing audit
and certification of management systems —*

*Part 9: Competence requirements for auditing and certification of
anti-bribery management systems*



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO/IEC 2016, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Exigences de compétences génériques	1
5 Exigences de compétence pour les équipes d'audit de SMAC	2
5.1 Généralités.....	2
5.2 Concepts relatifs à la corruption.....	2
5.3 Contexte de l'organisme.....	3
5.4 Lois, réglementation et autres exigences.....	3
5.5 Évaluation des risques de corruption et diligence raisonnable.....	3
5.6 Risques de corruption.....	3
5.7 Moyens de contrôle anti-corruption.....	3
5.8 Systèmes de management anti-corruption (SMAC).....	3
6 Exigences de compétence pour le personnel conduisant la revue de la demande, celui examinant les rapports d'audits et celui prenant les décisions de certification (autres membres du personnel)	3
6.1 Généralités.....	3
6.2 Concepts relatifs à la corruption.....	3
6.3 Contexte de l'organisme.....	4
Annexe A (informative) Connaissances pour l'audit et la certification des SMAC	5
Bibliographie	6

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/iso/fr/avant-propos.html

L'ISO/IEC/TS 17021-9 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 278, *Systèmes de management anti-corruption*, et le comité ISO pour l'évaluation de la conformité (CASCO). Le projet a été soumis aux organismes nationaux de l'ISO et de l'IEC pour vote et a été approuvé par les deux organisations.

La liste de toutes les parties de la série ISO/IEC 17021 peut être trouvée sur le site Internet de l'ISO.

Introduction

Le présent document vient compléter l'ISO/IEC 17021-1. En particulier, il clarifie les exigences concernant les compétences du personnel intervenant dans le processus de certification établies dans l'ISO/IEC 17021-1:2015, Annexe A. Les principes directeurs définis dans l'ISO/IEC 17021-1:2015, Article 4, servent de base aux exigences du présent document.

Les organismes de certification ont la responsabilité envers les parties intéressées, notamment leurs clients et les clients des organismes dont les systèmes de management sont certifiés, de s'assurer que seuls des auditeurs faisant preuve des compétences appropriées sont autorisés à réaliser des audits de systèmes de management anti-corruption (SMAC). L'intention est que tous les auditeurs de SMAC possèdent les compétences génériques décrites dans l'ISO/IEC 17021-1, ainsi que les compétences spécifiques relatives aux SMAC décrites dans le présent document. Les organismes de certification auront à identifier les compétences spécifiques de l'équipe d'audit nécessaires pour le périmètre de chaque audit de SMAC.

Dans le présent document, les formes verbales suivantes sont utilisées:

- «doit» indique une exigence;
- «il convient que» indique une recommandation;
- «peut» indique une permission, une possibilité ou une capacité.

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues dans les Directives ISO/IEC, Partie 2.

À des fins de recherche, les utilisateurs sont encouragés à donner leur avis sur le présent document et à indiquer leurs priorités concernant les modifications à apporter aux éditions futures. Cliquer sur le lien ci-dessous pour participer à l'étude en ligne:

<https://www.surveymonkey.com/r/YJQCHGZ>

Évaluation de la conformité — Exigences pour les organismes procédant à l'audit et à la certification des systèmes de management —

Partie 9:

Exigences de compétence pour l'audit et la certification des systèmes de management anti-corruption

1 Domaine d'application

Le présent document vient en complément des exigences existantes de l'ISO/IEC 17021-1. Il comprend des exigences de compétence spécifiques pour le personnel intervenant dans le processus de certification des systèmes de management anti-corruption (SMAC).

2 Références normatives

Les documents suivants cités dans le texte constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO/IEC 17021-1:2015, *Évaluation de la conformité — Exigences pour les organismes procédant à l'audit et à la certification des systèmes de management — Partie 1: Exigences*

ISO 37001:2016, *Systèmes de management anti-corruption — Exigences et recommandations de mise en oeuvre*